

Paroisse catholique de Morat

Commentaire du budget 2013

1 Compte-courant

Compte tenu des amortissements pour un montant de frs 383'000.- (pos. 990.332) et d'un prélèvement sur fonds spéciaux de frs 387'000.- (pos. 990.480), le budget de 2013 prévoit un excédent de frs 6'750.-. En ce qui concerne les différentes positions, le budget se base avant tout sur l'expérience de ces dernières années.

a) Dépenses

- Vu le début d'une nouvelle législature, les frais prévus pour les organes paroissiaux (pos. 010.309) ont été revus à la hausse.
- Un montant « exceptionnel » de frs 15'000.- pour les coûts associés à la révision partielle de la loi (Statut de la Corporation ecclésiastique catholique cantonale) (CEC) est prévu en 2013, à la position 010.318.
- Pos. 020.301: Vu l'environnement financier actuel, il n'y aura pas d'augmentation générale des salaires ; pas plus pour le personnel de la paroisse, que pour celui administratif (en 2012, une augmentation des salaires de 2% a été accordée). Les coûts salariaux de nettoyage de la cure et des bureaux figurent désormais à la position 942.301 (nouveau).
- Pos. 020.315: Afin d'optimiser le domaine de l'informatique, le Conseil de paroisse envisage une solution de sous-traitance externe des programmes et des fichiers de données, avec maintenance régulière et mises à jour automatiques. Vu la transition envisagée, il est prévu une dépense supplémentaire de l'ordre de frs 4'000.-.
- La position 390.318 pour l'engagement de prêtres auxiliaires est réduite, vu la nomination du curé Bernard Schubiger et le maintien dans son emploi de l'abbé Thomas Perler. En 2012, le montant inscrit au budget de frs 10'000.- pour l'anniversaire des «125 ans de la Paroisse de Morat » peut être supprimé.
- Pos. 391.301: Pour 2013, il doit être tenu compte d'un salaire à 100% pour le nouveau curé. En raison de mutations imminentes, la totalité des salaires du personnel de la pastoral restera dans le cadre du budget 2012.
- À la suite d'une réorganisation de l'enseignement religieux, l'engagement des catéchistes peut être réduit (pos. 391.302).
- L'Association des paroisses alémaniques du canton de Fribourg envisage une révision du Règlement des catéchistes avec une réorganisation du financement de l'enseignement et une administration centrale des salaires. Un nouveau fonds commun est prévu ; il est alimenté par les contributions annuelles des paroisses et financera ainsi les coûts de la formation religieuse. Le montant à verser par chaque paroisse devrait être proportionnel au nombre de catholiques et du pouvoir fiscal des paroisses. Vu les nouvelles règles proposées, la position 391.309 est modifiée en conséquence (montant estimé pour notre paroisse : environ frs 4'000.-).

- Pos. 391.317: Le nouveau curé étant obligé de loger en dehors de la cure, il a loué un appartement. La paroisse contribue pour frs 500.- par mois à cette location.
- La position 394.311 mentionne le coût probable d'un système de sonorisation dans l'église de « Bruder Klaus », à Chiètres.
- Outre le poste de dépenses pour les travaux usuels de maintenance dans l'église de « St Maurice », à Morat, en position 394.314, il a été prévu des coûts afin d'optimiser la sonorisation et de réduire la zone de plantation des fleurs pour minimiser les frais de jardinage.
- La position 942.301 est nouvelle et veut tenir compte du coût total pour les travaux prévus pour les nettoyages (voir le commentaire en pos. 020.301).
- Dans le cadre des travaux usuels d'entretien, une isolation optimisée des fenêtres a été effectuée de sorte qu'une réduction des coûts du chauffage est prévisible (pos. 942.312).

b) Recettes

- Pos. 391.452: En matière d'indemnités de tiers et suite à une nouvelle règle dans le domaine du financement des hôpitaux, le montant inscrit au budget de 2012 de frs 16'700.- est supprimé.
- En ce qui concerne les recettes fiscales (pos. 900) et vu le contexte actuel (impact de la crise financière, évolution du chômage, sorties d'église, etc.), les gains pouvant être obtenus, autant des personnes physiques et que des personnes morales, sont difficilement estimables. Le Conseil de paroisse pense que les entrées fiscales des personnes physiques resteront stables si l'on tient compte de diverses mutations, tandis que celles des personnes morales devraient être légèrement inférieures. Ces prévisions sont prises en charge aux positions 900.400 et 401.
- En raison des investissements effectués, les conditions de logements ont été améliorées et permettent une légère augmentation des loyers dont il est tenu compte en position 942.427.

Les autres éléments des diverses positions du compte-courant ne donne lieu à aucune remarque particulière.

2 Compte d'investissements

Pour 2013, l'investissement total prévu est de frs 383'000.

A savoir :

- Une transformation des bureaux de l'administration dans la cure, afin d'optimiser les conditions des places de travail (frs 5'000.-: pos. 942.503.05);
- Une remise en état du toit et un agrandissement de l'étage mansardé de la Maison des Sœurs (frs 330'000.- : pos. 942.503.10);
- Une deuxième étape de la reconstruction du mur (au Törlweg) (frs 20'000.- : pos. 942.503.11);
- Une remise à neuf de la salle paroissiale rénovée, en installant du matériel technique , ustensiles de cuisine et vaisselle (frs 28.000.- : pos. 942.506.01).

Le financement des investissements doit être entièrement garanti par le Fonds «Églises et immeubles ».

Morat, le 18 novembre 2012

Le Conseil de Paroisse